

COMPAGNIE

DES PERMIS

SARL Compagnie des Permis

PROGRAMME DE FORMATION AU PERMIS

B96

Ensemble de véhicules (véhicule tracteur et remorque) dont la somme des poids totaux autorisés en charge est inférieur ou égal à 4 250 kg avec ces deux conditions réunies :

1. le PTAC (Poids total autorisé en charge) de la remorque est supérieur à 750 kg et inférieur ou égal à 3,5 tonnes ;
2. la somme des PTAC (PTAC du véhicule tracteur + PTAC de la remorque) est supérieure à 3,5 tonnes et inférieure ou égale à 4,25 tonnes.

Il ne faut pas dépasser la limite du poids total roulant autorisé (PTRA) du véhicule tracteur. La remorque ne doit pas dépasser 30% du poids du VH tracteur.

Tarifs :

A partir de 215€ TTC

Se renseigner auprès de l'agence concernée pour de plus amples informations

Les enjeux de la formation

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi. Apprendre à conduire un ensemble de véhicule est une démarche éducative exigeante votre formateur va vous guider dans votre progression

Public concerné :

-Tout public

Prérequis pour l'inscription à la formation

- Etre titulaire du permis B.
- Satisfaire aux conditions médicales.

Durée, délai d'accès et modalités

Le volume de formation est de 7 heures. (+1 heure concernant l'administratif et les bilans)
L'accès à formation varie entre 7 et 15 jours.
Formation collective, maximum 3 personnes.

Amplitude horaires :

Du lundi au vendredi 8h-19h

Le samedi 8h-16h

Peut varier selon l'agence concernée.

Validation des acquis :

A l'issue de la formation, délivrance d'une attestation qui permet de faire ajouter la mention B96 sur le permis de conduire catégorie B

Les Formateurs :

Les formateurs sont diplômés du BEPECASER Groupe Lourd et la visite médicale est à jour

Thèmes de l'examen théorique

- L : Dispositions légales en matière de circulation routière
- C : Le conducteur
- R : La route
- U : Les autres usagers
- D : Réglementation générale et divers
- A : Les premiers secours
- P : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- M : Éléments mécaniques liés à la sécurité
- S : Équipements de sécurité des véhicules
- E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Modalités d'évaluation

- ◆ Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.
- ◆ Mise en situation par des manœuvres et de la circulation sur voie publique
- ◆ Evaluation finale sanctionnée par le moniteur chargée de la formation

Contact de la Formation :

- Compagnie des permis
 - 8 rue du Cotin 14500 VIRE-NORMANDIE
 - Contact : 02 31 67 91 79 ou compagniedespermisvire@orange.fr
 - Agrément n A1419040
-
- Compagnie des permis
 - Avenue des Anglais, ZI du Martray 14730 GIBERVILLE
 - Contact : 02 31 74 46 68 ou compagnie.des.permis@orange.fr
 - Agrément n° 0501411300
-
- Compagnie des permis
 - Boulevard de la fontaine couverte 14700 FALAISE
 - Contact : 02 31 90 03 30 ou compagniedespermisfalaise@orange.fr
 - Agrément n A1420020

Même si les contacts sont possibles dans nos diverses auto-écoles, le site de la formation est à GIBERVILLE (sauf exception)

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
/	Identifier les objectifs et étapes de la formation	30 minutes
	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels Présentation de la formation Auto-évaluation fiche d'évaluation des besoins stagiaires 	MOYENS A PLANIFIER Fiche d'évaluation des besoins stagiaires Programme de formation

Référentiel pour l'Éducation à la Mobilité Citoyenne

SEQUENCE HORS CIRCULATION

Durée : 4 HEURES

Matériel : Tableau + Ensemble B96 + Livret)

Cette séquence alterne théorie et pratique et a pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

- Connaître les différentes signalisations
- Avoir des notions concernant le véhicule et son entretien
- Maîtriser les manœuvres avec l'ensemble constitué.
- Connaître les principales règles de circulation

- Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

- Les poids et masses
- Les plaques
- Le freinage des remorques
- Les rétroviseurs additionnels
- Les équipements obligatoires de la remorque
- Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble
- Signalisation spécifique
- Utilisation des voies
- Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ

SEQUENCE EN CIRCULATION

Durée : 3 HEURES

Matériel : Ensemble B96 + Livret)

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques qui y sont associés.

La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de trois élèves dans le véhicule tracteur

L'accent est mis notamment sur :

- La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale ;
- Les angles morts ;
- Les changements de direction ;
- La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) ;
- L'information et la communication avec les autres usagers ;
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt ;
- Les trajectoires (virages, voies étroites) ;
- La maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
/		30 minutes
	<ul style="list-style-type: none"> Bilan Auto-évaluation Evaluation de satisfaction 	MOYENS A PLANIFIER Salle avec table et chaises Fiche d'évaluation des besoins stagiaires

Modalités de formation

Moyens pédagogiques et techniques

Les moyens pédagogiques et techniques de l'établissement d'enseignement ont fait l'objet d'un agrément préfectoral.

Pour assurer la formation de l'élève, l'établissement d'enseignement dispose des moyens suivants :

- Une salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur et d'un tableau blanc, des tablettes ;
- Des véhicules conformes à la réglementation d'enseignement de la conduite ;
- Des formateurs titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité correspondant à la catégorie enseignée.
- Un livret de suivi individuel ENPC
- Une BOX ETG comprenant + de 20 DVD et un accès illimité au code en ligne
- 2 pistes B96 accolées directement à l'auto-école

L'établissement d'enseignement délivre à l'élève une formation conforme au programme de formation défini par l'autorité administrative qui en contrôle l'application. L'ensemble des compétences à acquérir au cours sa formation est énumérée dans le livret d'apprentissage qui lui est transmis. Toutes les compétences et supports pédagogiques nécessaires sont mis en œuvre afin que l'élève puisse atteindre le niveau de performance requis.

Le déroulement de la formation est communiqué à l'élève, aussi bien pour les cours théoriques que pratiques. Les cours théoriques, les cours pratiques et les examens blancs seront exclusivement conduits par des personnes titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité correspondant à la catégorie enseignée.

Les séances théoriques sont dispensées dans les locaux de l'établissement d'enseignement. Les séances pratiques sont organisées d'un commun accord entre les deux parties.

Après chaque séance, un bilan est effectué. Le formateur évalue et tient informé l'élève de sa progression.

Déroulement des séances pratiques

Le déroulement d'une leçon de conduite se décompose généralement comme suit :

- 5 minutes de présentation des objectifs ;
- 45 à 50 minutes de conduite effective pour la réalisation des objectifs définis ;
- 5 à 10 minutes de bilan et commentaires.

Les commentaires pédagogiques comprennent :

- La validation éventuelle des objectifs ;
- Les annotations par l'élève sur le livret d'apprentissage ;
- La synthèse du formateur sur la fiche de suivi de formation.

La durée effective de conduite ne peut excéder deux heures consécutives. L'interruption entre deux séances doit être au moins égale à la durée de la leçon précédente.

Accessibilités aux personnes handicapées

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier les possibilités de suivre cette formation
L'établissement quant à lui respecte les normes ERP en vigueur